

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1955)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 599

présenté par

M. Masson, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Bony, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Valérie Boyer, M. Cinieri, M. Rémi Delatte, M. de Ganay, Mme Kuster, M. Leclerc, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Marleix, Mme Poletti, M. Ramadier, M. Schellenberger, M. Sermier, M. Straumann, M. Thiériot, Mme Trastour-Isnart, M. Viala, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry

ARTICLE 32

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fonctionnement des questions d'actualité au Gouvernement (QAG) donne pleine satisfaction dans son fonctionnement actuel. Les changements qu'introduit l'article 32 ne sont pas satisfaisants puisqu'ils offrent moins de souplesse et d'adaptabilité à l'actualité. C'est pourquoi il est nécessaire de supprimer cet article.